



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-65459>

Département(s) de publication : 17

Annonce n° 24-65459

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : SDIS (17)

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Ordre et sécurité publics

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Marchés d'assurances pour les besoins du SDIS 17

Description : La présente consultation concerne la souscription de différents contrats d'assurances pour le compte du SDIS 17.

Identifiant de la procédure : 33a709bd-f22b-467c-8281-ad219dc5b36f

Identifiant interne : 4018 FSTN

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 66515000 Services d'assurance dommages ou pertes

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : 2 avenue Eric Tabarly ZI des 4 Chevaliers BP 60099

Ville : PERIGNY

Code postal : 17187

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

La présente consultation est lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles R. 2124-1, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

2.1.5 Conditions du marché public**Conditions de présentation :**

Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre : 10

Le soumissionnaire doit présenter une offre pour l'ensemble des lots

Conditions du marché :

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire dans le cadre de marchés : 10

2.1.6 Motifs d'exclusion

Situation analogue à la faillite prévue dans la législation nationale :

Faillite :

Corruption :

Concordat :

Participation à une organisation criminelle :

Accords avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence :

Manquement aux obligations dans le domaine du droit environnemental :

Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme :

Fraude :

Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains :

Insolvabilité :

Manquement aux obligations dans le domaine du droit du travail :

Biens administrés par un liquidateur :

Coupable de fausses déclarations, non-communication, n'a pas été en mesure de fournir les documents requis et a obtenu des informations confidentielles de la présente procédure :

Motifs d'exclusion purement nationaux :

Conflit d'intérêt créé par sa participation à la procédure de passation de marché :

Association directe ou indirecte à la préparation de cette procédure de passation de marché :

Coupable d'une faute professionnelle grave :

Résiliation, dommages et intérêts ou autres sanctions comparables :

Manquement aux obligations dans le domaine du droit social :

Paieement des cotisations de sécurité sociale :

État de cessation d'activités :

Paieement d'impôts et taxes :

Infractions terroristes ou infractions liées aux activités terroristes :

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Dommages aux biens mobiliers et immobiliers

Description : Le présent contrat de la commande publique concerne la souscription d'un contrat d'assurance pour les risques "Dommages aux biens mobiliers et immobiliers".

Identifiant interne : 4018FSTN01

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66515000 Services d'assurance dommages ou pertes

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 60 MONTH

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

5.1.7 Marché public stratégique

Objectif du marché public stratégique : Pas de passation de marché stratégique

5.1.8 Critères d'accessibilité

Des critères d'accessibilité pour les personnes handicapées ne sont pas appliqués parce que le marché n'est pas destiné aux personnes physiques

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Pièces N°1, 1bis et 1 ter

Description : Le formulaire D.C.1* complété (ou document équivalent) : (*) – il est recommandé de compléter un formulaire DC1 commun au groupement. Toutefois la fourniture de plusieurs DC1 sera admise dès l’instant que le mode de présentation en groupement est indiqué. Rappel : - Tous les assureurs doivent être membres du groupement et figurer sur le DC1 - Un intermédiaire ne peut se présenter seul. Le mandat délivré par l’organisme porteur du risque. Les intermédiaires courtiers doivent justifier d’une habilitation émanant de tout organisme porteur du risque (modèle joint en annexe). Cette habilitation pourra être demandée par l’acheteur de façon originale avant notification. Une fiche « informations organisme porteur du risque » en annexe du présent règlement de consultation. Une fiche doit être complétée pour chaque organisme porteur du risque (la fiche peut être complétée par l’intermédiaire pour le compte de l’organisme porteur du risque).

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Pièces N°2

Description : Le formulaire D.C.2 complété (ou document équivalent) fourni par : - chaque organisme porteur du risque ; - tout intermédiaire d’assurance ou gestionnaire membre ou non du groupement. Tout opérateur y justifiera de sa capacité professionnelle, technique et financière au moyen des documents suivants : 1 - déclaration du chiffre d’affaires global réalisé au cours du dernier exercice disponible (remplir rubrique F.1 du DC2) ; 2 – fourniture du lien de téléchargement de l’agrément (organisme porteur du risque – indiquer le lien de téléchargement rubrique E.3 du DC2) et de l’enregistrement ORIAS (intermédiaire – indiquer n° ORIAS rubrique E.1 du DC2) Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d’autres opérateurs économiques sur lesquels il s’appuie, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur (à l’exception du DC1). En outre, pour justifier qu’il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l’exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l’opérateur économique. En cas de groupement, l’appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières est globale

5.1.10 Critères d’attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Critère Prix : 60,00 / 100,00

Description : Critère Prix

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

Critère :

Type : Qualité

Nom : Critère Valeur Technique : 40,00 / 100,00

Description : Critère valeur Technique

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : www.marches-securises.fr,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : www.marches-securises.fr

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 16/07/2024 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 180 DAY

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Non autorisée

La commande en ligne sera utilisée : non

Informations relatives aux délais de recours : Les recours peuvent être introduits devant cette instance sur le fondement : - soit de l'article L 551-1(référé précontractuel) du Code de justice administrative jusqu'à la signature du contrat ; - soit de l'article R 421-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ; - soit de l'article L551-13 (référé contractuel) du Code de justice administrative dans un délai de trente et un (31) jours au plus tard suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de publication de l'avis ou de la notification, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du Code de justice administrative. Recours pour excès de pouvoir en cas de déclaration d'infructuosité de la procédure : dans l'hypothèse d'une déclaration d'infructuosité de la procédure, le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent courrier.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Poitiers

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Poitiers

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de fiscalité, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : SDIS (17)

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection de l'environnement, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : SDIS (17)

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection du travail et de conditions de travail, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : SDIS (17)

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : SDIS (17)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : SDIS (17)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Poitiers

Organisation qui reçoit les demandes de participation : SDIS (17)

Organisation qui traite les offres : SDIS (17)

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Tous risques matériels

Description : La présente consultation concerne la souscription d'un contrat d'assurances "Tous risques matériels" pour le compte du SDIS 17.

Identifiant interne : 4018FSTN02

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66515200 Services d'assurance de biens

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 60 MONTH

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Pièces N°1, 1 bis et 1 ter

Description : Le formulaire D.C.1* complété (ou document équivalent) : (*) – il est recommandé de compléter un formulaire DC1 commun au groupement. Toutefois la fourniture de plusieurs DC1 sera admise dès l’instant que le mode de présentation en groupement est indiqué. Rappel : - Tous les assureurs doivent être membres du groupement et figurer sur le DC1 - Un intermédiaire ne peut se présenter seul. Le mandat délivré par l’organisme porteur du risque. Les intermédiaires courtiers doivent justifier d’une habilitation émanant de tout organisme porteur du risque (modèle joint en annexe). Cette habilitation pourra être demandée par l’acheteur de façon originale avant notification. Une fiche « informations organisme porteur du risque » en annexe du présent règlement de consultation. Une fiche doit être complétée pour chaque organisme porteur du risque (la fiche peut être complétée par l’intermédiaire pour le compte de l’organisme porteur du risque).

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Pièce N°2

Description : Le formulaire D.C.2 complété (ou document équivalent) fourni par : - chaque organisme porteur du risque ; - tout intermédiaire d’assurance ou gestionnaire membre ou non du groupement. Tout opérateur y justifiera de sa capacité professionnelle, technique et financière au moyen des documents suivants : 1 - déclaration du chiffre d’affaires global réalisé au cours du dernier exercice disponible (remplir rubrique F.1 du DC2) ; 2 – fourniture du lien de téléchargement de l’agrément (organisme porteur du risque – indiquer le lien de téléchargement rubrique E.3 du DC2) et de l’enregistrement ORIAS (intermédiaire – indiquer n° ORIAS rubrique E.1 du DC2) Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d’autres opérateurs économiques sur lesquels il s’appuie, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur (à l’exception du DC1). En outre, pour justifier qu’il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l’exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l’opérateur économique. En cas de groupement, l’appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières est globale.

5.1.10 Critères d’attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Critère Prix : 60,00 / 100,00

Description : Critère Prix

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique : 40,00 / 100,00

Description : Valeur technique

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : www.marches-securises.fr,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : www.marches-securises.fr

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 16/07/2024 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 180 DAY

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Non autorisée

La commande en ligne sera utilisée : non

Informations relatives aux délais de recours : Les recours peuvent être introduits devant cette instance sur le fondement : - soit de l'article L 551-1(référé précontractuel) du Code de justice administrative jusqu'à la signature du contrat ; - soit de l'article R 421-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ; - soit de l'article L551-13 (référé contractuel) du Code de justice administrative dans un délai de trente et un (31) jours au plus tard suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de publication de l'avis ou de la notification, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du Code de justice administrative. Recours pour excès de pouvoir en cas de déclaration d'infructuosité de la procédure : dans l'hypothèse d'une déclaration d'infructuosité de la procédure, le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent courrier.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Poitiers

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Poitiers

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de fiscalité, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : SDIS (17)

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection de l'environnement, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : SDIS (17)

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection du travail et de conditions de travail, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : SDIS (17)

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : SDIS (17)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : SDIS (17)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Poitiers

Organisation qui reçoit les demandes de participation : SDIS (17)

Organisation qui traite les offres : SDIS (17)

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : Responsabilité civile et risques annexes

Description : La présente consultation concerne la souscription d'un contrat d'assurances "Responsabilité Civile et risques annexes" pour le compte du SDIS 17.

Identifiant interne : 4018FSTN03

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66516400 Services d'assurance responsabilité civile générale

5.1.3 Durée estimée

Durée : 60 MONTH

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Pièces N°1, 1 bis et 1 ter

Description : Le formulaire D.C.1* complété (ou document équivalent) : (*) – il est recommandé de compléter un formulaire DC1 commun au groupement. Toutefois la fourniture de plusieurs DC1 sera admise dès l'instant que le mode de présentation en groupement est indiqué. Rappel : - Tous les assureurs doivent être membres du groupement et figurer sur le DC1 - Un intermédiaire ne peut se

présenter seul. Le mandat délivré par l'organisme porteur du risque. Les intermédiaires courtiers doivent justifier d'une habilitation émanant de tout organisme porteur du risque (modèle joint en annexe). Cette habilitation pourra être demandée par l'acheteur de façon originale avant notification. Une fiche « informations organisme porteur du risque » en annexe du présent règlement de consultation. Une fiche doit être complétée pour chaque organisme porteur du risque (la fiche peut être complétée par l'intermédiaire pour le compte de l'organisme porteur du risque).

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Pièce N°2

Description : Le formulaire D.C.2 complété (ou document équivalent) fourni par : - chaque organisme porteur du risque ; - tout intermédiaire d'assurance ou gestionnaire membre ou non du groupement. Tout opérateur y justifiera de sa capacité professionnelle, technique et financière au moyen des documents suivants : 1 - déclaration du chiffre d'affaires global réalisé au cours du dernier exercice disponible (remplir rubrique F.1 du DC2) ; 2 – fourniture du lien de téléchargement de l'agrément (organisme porteur du risque – indiquer le lien de téléchargement rubrique E.3 du DC2) et de l'enregistrement ORIAS (intermédiaire – indiquer n° ORIAS rubrique E.1 du DC2) Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur (à l'exception du DC1). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique. En cas de groupement, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières est globale.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Critère Prix : 60,00 / 100,00

Description : Critère Prix

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique : 40,00 / 100,00

Description : Valeur technique

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : www.marches-securises.fr,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : www.marches-securises.fr

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 16/07/2024 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 180 DAY

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Non autorisée

La commande en ligne sera utilisée : non

Informations relatives aux délais de recours : Les recours peuvent être introduits devant cette instance sur le fondement : - soit de l'article L 551-1(référé précontractuel) du Code de justice administrative jusqu'à la signature du contrat ; - soit de l'article R 421-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ; - soit de l'article L551-13 (référé contractuel) du Code de justice administrative dans un délai de trente et un (31) jours au plus tard suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de publication de l'avis ou de la notification, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du Code de justice administrative. Recours pour excès de pouvoir en cas de déclaration d'infructuosité de la procédure : dans l'hypothèse d'une déclaration d'infructuosité de la procédure, le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent courrier.

5.1.15 Techniques**Accord-cadre :**

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Poitiers

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Poitiers

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : SDIS (17)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : SDIS (17)

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

Titre : Flotte véhicules et risques annexes

Description : La présente consultation concerne la souscription d'un contrat d'assurances " Flotte véhicules et risques annexes" pour le compte du SDIS 17.

Identifiant interne : 4018FSTN04

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 66514110 Services d'assurance de véhicules à moteur

5.1.3 Durée estimée

Durée : 60 MONTH

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Pièces N°1, 1 bis et 1 ter

Description : Le formulaire D.C.1* complété (ou document équivalent) : (*) – il est recommandé de compléter un formulaire DC1 commun au groupement. Toutefois la fourniture de plusieurs DC1 sera admise dès l'instant que le mode de présentation en groupement est indiqué. Rappel : - Tous les assureurs doivent être membres du groupement et figurer sur le DC1 - Un intermédiaire ne peut se présenter seul. Le mandat délivré par l'organisme porteur du risque. Les intermédiaires courtiers doivent justifier d'une habilitation émanant de tout organisme porteur du risque (modèle joint en annexe). Cette habilitation pourra être demandée par l'acheteur de façon originale avant notification. Une fiche « informations organisme porteur du risque » en annexe du présent règlement de consultation. Une fiche doit être complétée pour chaque organisme porteur du risque (la fiche peut être complétée par l'intermédiaire pour le compte de l'organisme porteur du risque).

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Pièce N°2

Description : Le formulaire D.C.2 complété (ou document équivalent) fourni par : - chaque organisme porteur du risque ; - tout intermédiaire d'assurance ou gestionnaire membre ou non du groupement. Tout opérateur y justifiera de sa capacité professionnelle, technique et financière au moyen des documents suivants : 1 - déclaration du chiffre d'affaires global réalisé au cours du dernier

exercice disponible (remplir rubrique F.1 du DC2) ; 2 – fourniture du lien de téléchargement de l'agrément (organisme porteur du risque – indiquer le lien de téléchargement rubrique E.3 du DC2) et de l'enregistrement ORIAS (intermédiaire – indiquer n° ORIAS rubrique E.1 du DC2) Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur (à l'exception du DC1). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique. En cas de groupement, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières est globale.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Critère Prix : 60,00 / 100,00

Description : Critère Prix

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique : 40,00 / 100,00

Description : Valeur technique

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : www.marches-securises.fr,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : www.marches-securises.fr

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 16/07/2024 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 180 DAY

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Non autorisée

La commande en ligne sera utilisée : non

Informations relatives aux délais de recours : Les recours peuvent être introduits devant cette instance sur le fondement : - soit de l'article L 551-1(référé précontractuel) du Code de justice administrative jusqu'à la signature du contrat ; - soit de l'article R 421-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ; - soit de l'article L551-13 (référé contractuel) du Code de justice administrative dans un délai de trente et un (31) jours au plus tard suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de publication de l'avis ou de la notification, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du Code de justice administrative. Recours pour excès de pouvoir en cas de déclaration d'infirmité de la procédure : dans l'hypothèse d'une déclaration d'infirmité de la procédure, le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent courrier.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Poitiers

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Poitiers

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de fiscalité, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : SDIS (17)

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection de l'environnement, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : SDIS (17)

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection du travail et de conditions de travail, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : SDIS (17)

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : SDIS (17)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : SDIS (17)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Poitiers

Organisation qui reçoit les demandes de participation : SDIS (17)

Organisation qui traite les offres : SDIS (17)

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0005

Titre : Protection sociale SPV

Description : La présente consultation concerne la souscription d'un contrat d'assurance "Protection sociale SPV" pour le compte du SDIS 17.

Identifiant interne : 4018FSTN05

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66512000 Services d'assurances accidents et maladie

5.1.3 Durée estimée

Durée : 60 MONTH

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Pièces N°1, 1 bis et 1 ter

Description : Pièce 1 : Le formulaire D.C.1* complété (ou document équivalent) : (*) – il est recommandé de compléter un formulaire DC1 commun au groupement. Toutefois la fourniture de plusieurs DC1 sera admise dès l'instant que le mode de présentation en groupement est indiqué. Rappel : - Tous les assureurs doivent être membres du groupement et figurer sur le DC1 - Un intermédiaire ne peut se présenter seul. Pièce 1 bis : Le mandat délivré par l'organisme porteur du risque. Les intermédiaires courtiers doivent justifier d'une habilitation émanant de tout organisme porteur du risque (modèle joint en annexe). Cette habilitation pourra être demandée par l'acheteur de façon originale avant notification. Pièce 1 ter : Une fiche « informations organisme porteur du risque » en annexe du présent règlement de consultation. Une fiche doit être complétée pour chaque organisme porteur du risque (la fiche peut être complétée par l'intermédiaire pour le compte de l'organisme porteur du risque).

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Pièce N°2

Description : Le formulaire D.C.2 complété (ou document équivalent) fourni par : - chaque organisme porteur du risque ; - tout intermédiaire d'assurance ou gestionnaire membre ou non du groupement. Tout opérateur y justifiera de sa capacité professionnelle, technique et financière au moyen des documents suivants : 1 - déclaration du chiffre d'affaires global réalisé au cours du dernier exercice disponible (remplir rubrique F.1 du DC2) ; 2 – fourniture du lien de téléchargement de l'agrément (organisme porteur du risque – indiquer le lien de téléchargement rubrique E.3 du DC2) et de l'enregistrement ORIAS (intermédiaire

– indiquer n° ORIAS rubrique E.1 du DC2) Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur (à l'exception du DC1). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique. En cas de groupement, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières est globale.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Critère Prix : 55,00 / 100,00

Description : Critère Prix

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 55

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique : 45,00 / 100,00

Description : Valeur technique

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 45

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : www.marches-securises.fr,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : www.marches-securises.fr

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 16/07/2024 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 180 DAY

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Non autorisée

La commande en ligne sera utilisée : non

Informations relatives aux délais de recours : Les recours peuvent être introduits devant cette instance sur le fondement : - soit de l'article L 551-1(référé précontractuel) du Code de justice administrative jusqu'à la signature du contrat ; - soit de l'article R 421-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux (2) mois à compter de la

notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ; - soit de l'article L551-13 (référé contractuel) du Code de justice administrative dans un délai de trente et un (31) jours au plus tard suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de publication de l'avis ou de la notification, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du Code de justice administrative. Recours pour excès de pouvoir en cas de déclaration d'infructuosité de la procédure : dans l'hypothèse d'une déclaration d'infructuosité de la procédure, le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent courrier.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Poitiers

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Poitiers

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de fiscalité, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : SDIS (17)

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection de l'environnement, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : SDIS (17)

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection du travail et de conditions de travail, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : SDIS (17)

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : SDIS (17)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : SDIS (17)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Poitiers

Organisation qui reçoit les demandes de participation : SDIS (17)

Organisation qui traite les offres : SDIS (17)

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0006

Titre : Risques statutaires des agents CNRACL et assimilés

Description : La présente consultation concerne la souscription d'un contrat d'assurance "Risques statutaires des agents CNRACL et assimilés" pour le compte du SDIS 17.

Identifiant interne : 4018FSTN06

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66512000 Services d'assurances accidents et maladie

5.1.3 Durée estimée

Durée : 60 MONTH

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Pièces N°1, 1 bis et 1 ter

Description : Le formulaire D.C.1* complété (ou document équivalent) : (*) – il est recommandé de compléter un formulaire DC1 commun au groupement.

Toutefois la fourniture de plusieurs DC1 sera admise dès l'instant que le mode de présentation en groupement est indiqué. Rappel : - Tous les assureurs doivent être membres du groupement et figurer sur le DC1 - Un intermédiaire ne peut se présenter seul. Le mandat délivré par l'organisme porteur du risque. Les intermédiaires courtiers doivent justifier d'une habilitation émanant de tout organisme porteur du risque (modèle joint en annexe). Cette habilitation pourra être demandée par l'acheteur de façon originale avant notification. Une fiche « informations organisme porteur du risque » en annexe du présent règlement de consultation. Une fiche doit être complétée pour chaque organisme porteur du risque (la fiche peut être complétée par l'intermédiaire pour le compte de l'organisme porteur du risque).

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Pièce N°2

Description : Le formulaire D.C.2 complété (ou document équivalent) fourni par : - chaque organisme porteur du risque ; - tout intermédiaire d'assurance ou gestionnaire membre ou non du groupement. Tout opérateur y justifiera de sa capacité professionnelle, technique et financière au moyen des documents suivants : 1 - déclaration du chiffre d'affaires global réalisé au cours du dernier exercice disponible (remplir rubrique F.1 du DC2) ; 2 – fourniture du lien de téléchargement de l'agrément (organisme porteur du risque – indiquer le lien de téléchargement rubrique E.3 du DC2) et de l'enregistrement ORIAS (intermédiaire – indiquer n° ORIAS rubrique E.1 du DC2) Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur (à l'exception du DC1). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un

engagement écrit de l'opérateur économique. En cas de groupement, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières est globale.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Critère Prix : 55,00 / 100,00

Description : Critère Prix

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 55

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique : 45,00 / 100,00

Description : Valeur technique

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 45

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : www.marches-securises.fr,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : www.marches-securises.fr

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 16/07/2024 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 180 DAY

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Non autorisée

La commande en ligne sera utilisée : non

Informations relatives aux délais de recours : Les recours peuvent être introduits devant cette instance sur le fondement : - soit de l'article L 551-1(référé précontractuel) du Code de justice administrative jusqu'à la signature du contrat ; - soit de l'article R 421-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ; - soit de l'article L551-13 (référé contractuel) du Code de justice administrative dans un délai de trente et un (31) jours au plus tard suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de publication de l'avis ou de la notification, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de 6 mois à

compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du Code de justice administrative. Recours pour excès de pouvoir en cas de déclaration d'infructuosité de la procédure : dans l'hypothèse d'une déclaration d'infructuosité de la procédure, le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent courrier.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Poitiers

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Poitiers

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de fiscalité, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : SDIS (17)

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection de l'environnement, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : SDIS (17)

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection du travail et de conditions de travail, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : SDIS (17)

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : SDIS (17)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : SDIS (17)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Poitiers

Organisation qui reçoit les demandes de participation : SDIS (17)

Organisation qui traite les offres : SDIS (17)

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0007

Titre : Protection juridique

Description : La présente consultation concerne la souscription d'un contrat d'assurance "Protection juridique" pour le compte du SDIS 17.

Identifiant interne : 4018FSTN07

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66513100 Services d'assurance défense et recours

5.1.3 Durée estimée

Durée : 60 MONTH

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Pièces N°1, 1 bis et 1 ter

Description : Pièce 1 : Le formulaire D.C.1* complété (ou document équivalent) : (*) – il est recommandé de compléter un formulaire DC1 commun au groupement. Toutefois la fourniture de plusieurs DC1 sera admise dès l'instant que le mode de présentation en groupement est indiqué. Rappel : - Tous les assureurs doivent être membres du groupement et figurer sur le DC1 - Un intermédiaire ne peut se présenter seul. Pièce 1 bis : Le mandat délivré par l'organisme porteur du risque. Les intermédiaires courtiers doivent justifier d'une habilitation émanant de tout organisme porteur du risque (modèle joint en annexe). Cette habilitation pourra être demandée par l'acheteur de façon originale avant notification. Pièce 1 ter : Une fiche « informations organisme porteur du risque » en annexe du présent règlement de consultation. Une fiche doit être complétée pour chaque organisme porteur du risque (la fiche peut être complétée par l'intermédiaire pour le compte de l'organisme porteur du risque).

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Pièce N°2

Description : Le formulaire D.C.2 complété (ou document équivalent) fourni par : - chaque organisme porteur du risque ; - tout intermédiaire d'assurance ou gestionnaire membre ou non du groupement. Tout opérateur y justifiera de sa capacité professionnelle, technique et financière au moyen des documents suivants : 1 - déclaration du chiffre d'affaires global réalisé au cours du dernier exercice disponible (remplir rubrique F.1 du DC2) ; 2 – fourniture du lien de téléchargement de l'agrément (organisme porteur du risque – indiquer le lien de téléchargement rubrique E.3 du DC2) et de l'enregistrement ORIAS (intermédiaire – indiquer n° ORIAS rubrique E.1 du DC2) Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur (à l'exception du DC1). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique. En cas de groupement, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières est globale.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Critère Prix : 60,00 / 100,00

Description : Critère Prix

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique : 40,00 / 100,00

Description : Valeur technique

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : www.marches-securise.fr,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : www.marchés-securises.fr

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 16/07/2024 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 180 DAY

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Non autorisée

La commande en ligne sera utilisée : non

Informations relatives aux délais de recours : Les recours peuvent être introduits devant cette instance sur le fondement : - soit de l'article L 551-1(référé précontractuel) du Code de justice administrative jusqu'à la signature du contrat ; - soit de l'article R 421-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ; - soit de l'article L551-13 (référé contractuel) du Code de justice administrative dans un délai de trente et un (31) jours au plus tard suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de publication de l'avis ou de la notification, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du Code de justice administrative. Recours pour excès de pouvoir en cas de déclaration d'infructuosité de la procédure : dans l'hypothèse d'une déclaration d'infructuosité de la procédure, le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le

tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent courrier.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Poitiers

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Poitiers

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de fiscalité, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : SDIS (17)

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection de l'environnement, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : SDIS (17)

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection du travail et de conditions de travail, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : SDIS (17)

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : SDIS (17)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : SDIS (17)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Poitiers

Organisation qui reçoit les demandes de participation : SDIS (17)

Organisation qui traite les offres : SDIS (17)

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0008

Titre : Protection fonctionnelle

Description : La présente consultation concerne la souscription d'un contrat d'assurance "Protection fonctionnelle" pour le compte du SDIS 17.

Identifiant interne : 4018FSTN08

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66513100 Services d'assurance défense et recours

5.1.3 Durée estimée

Durée : 60 MONTH

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Pièces N°1, 1 bis et 1 ter

Description : Pièce 1 : Le formulaire D.C.1* complété (ou document équivalent) : (*) – il est recommandé de compléter un formulaire DC1 commun au groupement. Toutefois la fourniture de plusieurs DC1 sera admise dès l'instant que le mode de présentation en groupement est indiqué. Rappel : - Tous les assureurs doivent être membres du groupement et figurer sur le DC1 - Un intermédiaire ne peut se présenter seul. Pièce 1 bis : Le mandat délivré par l'organisme porteur du risque. Les intermédiaires courtiers doivent justifier d'une habilitation émanant de tout organisme porteur du risque (modèle joint en annexe). Cette habilitation pourra être demandée par l'acheteur de façon originale avant notification. Pièce 1 ter : Une fiche « informations organisme porteur du risque » en annexe du présent règlement de consultation. Une fiche doit être complétée pour chaque organisme porteur du risque (la fiche peut être complétée par l'intermédiaire pour le compte de l'organisme porteur du risque).

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Pièce N°2

Description : Le formulaire D.C.2 complété (ou document équivalent) fourni par : - chaque organisme porteur du risque ; - tout intermédiaire d'assurance ou gestionnaire membre ou non du groupement. Tout opérateur y justifiera de sa capacité professionnelle, technique et financière au moyen des documents suivants : 1 - déclaration du chiffre d'affaires global réalisé au cours du dernier exercice disponible (remplir rubrique F.1 du DC2) ; 2 – fourniture du lien de téléchargement de l'agrément (organisme porteur du risque – indiquer le lien de téléchargement rubrique E.3 du DC2) et de l'enregistrement ORIAS (intermédiaire – indiquer n° ORIAS rubrique E.1 du DC2) Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur (à l'exception du DC1). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique. En cas de groupement, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières est globale.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Critère Prix : 60,00 / 100,00

Description : Critère Prix

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique : 40,00 / 100,00

Description : Valeur technique

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : www.marches-securises.fr,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : www.marches-securises.fr

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 16/07/2024 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 180 DAY

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Non autorisée

La commande en ligne sera utilisée : non

Informations relatives aux délais de recours : Les recours peuvent être introduits devant cette instance sur le fondement : - soit de l'article L 551-1(référé précontractuel) du Code de justice administrative jusqu'à la signature du contrat ; - soit de l'article R 421-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ; - soit de l'article L551-13 (référé contractuel) du Code de justice administrative dans un délai de trente et un (31) jours au plus tard suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de publication de l'avis ou de la notification, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du Code de justice administrative. Recours pour excès de pouvoir en cas de déclaration d'infructuosité de la procédure : dans l'hypothèse d'une déclaration d'infructuosité de la procédure, le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent courrier.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Poitiers

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Poitiers

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de fiscalité, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : SDIS (17)

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection de l'environnement, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : SDIS (17)

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection du travail et de conditions de travail, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : SDIS (17)

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : SDIS (17)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : SDIS (17)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Poitiers

Organisation qui reçoit les demandes de participation : SDIS (17)

Organisation qui traite les offres : SDIS (17)

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0009

Titre : Embarcations

Description : La présente consultation concerne la souscription d'un contrat d'assurance "Embarcations" pour le compte du SDIS 17.

Identifiant interne : 4018FSTN09

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66514150 Services d'assurance de bateaux

5.1.3 Durée estimée

Durée : 60 MONTH

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : Pièce 1 : Le formulaire D.C.1* complété (ou document équivalent) : (*) – il est recommandé de compléter un formulaire DC1 commun au groupement. Toutefois la fourniture de plusieurs DC1 sera admise dès l’instant que le mode de présentation en groupement est indiqué. Rappel : - Tous les assureurs doivent être membres du groupement et figurer sur le DC1 - Un intermédiaire ne peut se présenter seul. Pièce 1 bis : Le mandat délivré par l’organisme porteur du risque. Les intermédiaires courtiers doivent justifier d’une habilitation émanant de tout organisme porteur du risque (modèle joint en annexe). Cette habilitation pourra être demandée par l’acheteur de façon originale avant notification. Pièce 1 ter : Une fiche « informations organisme porteur du risque » en annexe du présent règlement de consultation. Une fiche doit être complétée pour chaque organisme porteur du risque (la fiche peut être complétée par l’intermédiaire pour le compte de l’organisme porteur du risque).

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Pièce N°2

Description : Le formulaire D.C.2 complété (ou document équivalent) fourni par : - chaque organisme porteur du risque ; - tout intermédiaire d’assurance ou gestionnaire membre ou non du groupement. Tout opérateur y justifiera de sa capacité professionnelle, technique et financière au moyen des documents suivants : 1 - déclaration du chiffre d’affaires global réalisé au cours du dernier exercice disponible (remplir rubrique F.1 du DC2) ; 2 – fourniture du lien de téléchargement de l’agrément (organisme porteur du risque – indiquer le lien de téléchargement rubrique E.3 du DC2) et de l’enregistrement ORIAS (intermédiaire – indiquer n° ORIAS rubrique E.1 du DC2) Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d’autres opérateurs économiques sur lesquels il s’appuie, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur (à l’exception du DC1). En outre, pour justifier qu’il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l’exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l’opérateur économique. En cas de groupement, l’appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières est globale.

5.1.10 Critères d’attribution**Critère :**

Type : Prix

Nom : Critère Prix : 60,00 / 100,00

Description : Critère Prix

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique : 40,00 / 100,00

Description : Valeur technique

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : www.marches-securises.fr,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : www.marches-securises.fr

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 16/07/2024 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 180 DAY

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Non autorisée

La commande en ligne sera utilisée : non

Informations relatives aux délais de recours : Les recours peuvent être introduits devant cette instance sur le fondement : - soit de l'article L 551-1(référé précontractuel) du Code de justice administrative jusqu'à la signature du contrat ; - soit de l'article R 421-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ; - soit de l'article L551-13 (référé contractuel) du Code de justice administrative dans un délai de trente et un (31) jours au plus tard suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de publication de l'avis ou de la notification, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du Code de justice administrative. Recours pour excès de pouvoir en cas de déclaration d'infructuosité de la procédure : dans l'hypothèse d'une déclaration d'infructuosité de la procédure, le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent courrier.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Poitiers

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Poitiers

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de fiscalité, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : SDIS (17)

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection de l'environnement, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : SDIS (17)

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection du travail et de conditions de travail, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : SDIS (17)

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : SDIS (17)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : SDIS (17)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Poitiers

Organisation qui reçoit les demandes de participation : SDIS (17)

Organisation qui traite les offres : SDIS (17)

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0010

Titre : Atteintes aux systèmes d'information

Description : La présente consultation concerne la souscription d'un contrat d'assurance "Atteintes aux systèmes d'information" pour le compte du SDIS 17.

Identifiant interne : 4018FSTN10

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 66515000 Services d'assurance dommages ou pertes

5.1.3 Durée estimée

Durée : 60 MONTH

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Pièces N°1, 1 bis et 1 ter

Description : Pièce 1 : Le formulaire D.C.1* complété (ou document équivalent) :
(*) – il est recommandé de compléter un formulaire DC1 commun au groupement.

Toutefois la fourniture de plusieurs DC1 sera admise dès l'instant que le mode de présentation en groupement est indiqué. Rappel : - Tous les assureurs doivent être membres du groupement et figurer sur le DC1 - Un intermédiaire ne peut se présenter seul. Pièce 1 bis : Le mandat délivré par l'organisme porteur du risque. Les intermédiaires courtiers doivent justifier d'une habilitation émanant de tout organisme porteur du risque (modèle joint en annexe). Cette habilitation pourra être demandée par l'acheteur de façon originale avant notification. Pièce 1 ter : Une fiche « informations organisme porteur du risque » en annexe du présent règlement de consultation. Une fiche doit être complétée pour chaque organisme porteur du risque (la fiche peut être complétée par l'intermédiaire pour le compte de l'organisme porteur du risque).

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Pièce N°2

Description : Le formulaire D.C.2 complété (ou document équivalent) fourni par : - chaque organisme porteur du risque ; - tout intermédiaire d'assurance ou gestionnaire membre ou non du groupement. Tout opérateur y justifiera de sa capacité professionnelle, technique et financière au moyen des documents suivants : 1 - déclaration du chiffre d'affaires global réalisé au cours du dernier exercice disponible (remplir rubrique F.1 du DC2) ; 2 – fourniture du lien de téléchargement de l'agrément (organisme porteur du risque – indiquer le lien de téléchargement rubrique E.3 du DC2) et de l'enregistrement ORIAS (intermédiaire – indiquer n° ORIAS rubrique E.1 du DC2) Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur (à l'exception du DC1). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique. En cas de groupement, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières est globale.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Critère Prix : 50,00 / 100,00

Description : Critère Prix

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 50

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique : 50,00 / 100,00

Description : Valeur technique

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 50

5.1.11 Documents de marché

L'accès à certains documents de marché est restreint

Justification de la restriction de l'accès à certains documents de marché : Protection des informations particulièrement sensibles

Des informations sur les documents restreints sont disponibles à l'adresse suivante :
www.marches-securises.fr,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : www.marches-securises.fr

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 16/07/2024 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 180 DAY

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Non autorisée

La commande en ligne sera utilisée : non

Informations relatives aux délais de recours : Les recours peuvent être introduits devant cette instance sur le fondement : - soit de l'article L 551-1(référé précontractuel) du Code de justice administrative jusqu'à la signature du contrat ; - soit de l'article R 421-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ; - soit de l'article L551-13 (référé contractuel) du Code de justice administrative dans un délai de trente et un (31) jours au plus tard suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de publication de l'avis ou de la notification, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du Code de justice administrative. Recours pour excès de pouvoir en cas de déclaration d'infirmité de la procédure : dans l'hypothèse d'une déclaration d'infirmité de la procédure, le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent courrier.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Poitiers

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Poitiers

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de fiscalité, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : SDIS (17)

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection de l'environnement, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : SDIS (17)

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection du travail et de conditions de travail, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : SDIS (17)

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : SDIS (17)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : SDIS (17)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Poitiers

Organisation qui reçoit les demandes de participation : SDIS (17)

Organisation qui traite les offres : SDIS (17)

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : SDIS (17)

Numéro d'enregistrement : 28170025200097

Département : Charente Maritime

Adresse postale : 2 avenue Eric Tabarly ZI des 4 Chevaliers

Ville : Perigny

Code postal : 17180

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

Adresse électronique : achat-public@sdis17.fr

Téléphone : +33 546005909

Télécopieur : +33 546008785

Adresse internet : <https://www.marches-securises.fr>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <https://www.sdis17.fr/>

Profil de l'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de fiscalité, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection de l'environnement, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection du travail et de conditions de travail, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Tribunal Administratif de Poitiers

Numéro d'enregistrement : 17860004500029

Département : Vienne

Adresse postale : 15 rue de Blossac- BP 541

Ville : POITIERS CEDEX

Code postal : 86020

Subdivision pays (NUTS) : Vienne (FRI34)

Pays : France

Point de contact : Greffe du tribunal administratif

Adresse électronique : ta-poitiers@juradmin.fr

Téléphone : +33 549607919

Télécopieur : +33 549606809

Adresse internet : <http://poitiers.tribunal-administratif.fr>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Organisation chargée des procédures de médiation

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 3f0048d6-e9f8-4e21-8e04-22291ddd7403 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 05/06/2024 à 17:05

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/06/2024